Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 6630

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

F-146-6630

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages	---																				
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
Coupe de récupération		9737	★																				
Coupe de jardinage		9740	★																				
Coupe d'assainissement		9742	★																				

3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU		
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
5- NORMES DE LOTISSEMENT		
5-1- TERRAIN		
6- NORMES DE ZONAGE		
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES		
8- ARTICLES APPLICABLES		

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Les mesures de protection en bordure d'un cours d'eau du chapitre 14 du règlement de zonage s'appliquent.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
11- NOTES (ARTICLES)
12- AVIS DE MOTION
13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2022-38	ARS-1428	2022-05-10